

PROCEDURE DE COMMANDE, D'ENLEVEMENT ET DE RETOUR

Le Service Fêtes est proposé pour toute organisation de festivités de minimum 30 personnes.

1. Commande

Les commandes se font minimum 48h avant le jour d'enlèvement de la marchandise :

- en magasin de 10h à 18h30 ou sur rendez-vous,
- par téléphone au +352 26 11 88-1 de 10h à 18h30,
- par mail via info@centrebohey.lu

2. Les enlèvements et les retours se font à l'arrière du bâtiment

7 jours/7 de 13h à 19h, samedi de 9h à 19h.

Soucieux de vous garantir un service optimal, nous n'acceptons aucun enlèvement ni retour en dehors de cet horaire.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 – Par le fait même de sa commande, le client adhère aux présentes conditions générales de vente.

Marchandises en consignation

Article 2 – Les marchandises non consommées ainsi que les vidanges consignées des marchandises consommées sont à rentrer dans les trois jours calendrier à dater de la date du dernier jour de la festivité. Au-delà de ce délai de retour, les marchandises et les vidanges consignées seront intégralement facturées au client.

Article 3 – Seuls les conditionnements complets et intacts des boissons sont acceptés en retour. Les packs, casiers et cartons de vin entamés ou abimés ne sont donc pas repris.

Article 4 – Si la quantité de marchandises retournée est supérieure à 50% de la quantité initiale, un supplément "frais de gestion et de manutention" de 50€ sera facturé.

Article 5 – La livraison est réputée accomplie lors de l'enlèvement par le client. Les fournitures partielles sont permises. ARS Exploitation s.a. se réserve le droit de lier les livraisons des marchandises à des conditions minimales.

Article 6 – Les prix de facturation sont ceux du tarif en vigueur au jour de l'achat. Ils sont susceptibles de varier selon les modifications apportées par la société ARS Exploitation s.a. ou ses fournisseurs.

Article 7 – Les conditions particulières accordées au détenteur sur les prix de vente par ARS Exploitation s.a. relève de sa seule responsabilité. ARS Exploitation s.a. peut à tout moment modifier ces conditions particulières sans avoir à en justifier les raisons.

Article 8 – Il est nécessaire de conserver les boissons dans de bonnes conditions. Les vins entre 10 et 14°C, les autres boissons à température ambiante (pas en plein soleil) ou au frais.

Matériel en prêt ou location

Article 9 – Le matériel de prêt gratuit et de location reste la propriété de la société ARS Exploitation s.a.

Article 10 – Le matériel doit être rendu nettoyé, dans l'état reçu. Le matériel rendu non lavé sera nettoyé par nos soins et le nettoyage sera facturé au tarif horaire de 30€/heure. Tout matériel endommagé ou non rapporté sera facturé au client au prix d'achat à l'état neuf.

Article 11 – Dès lors que le matériel mis en prêt gratuitement ou en location quitte le dépôt de la société ARS Exploitation s.a., le client s'engage à n'utiliser le matériel qu'à son usage normal, en « bon père de famille » et assure la responsabilité de tout incident survenant durant son transport ou son utilisation de son fait ou du fait d'un tiers. Le matériel sera toujours manipulé avec précaution et transporté dans de bonnes conditions : protégé des secousses lors du transport et des intempéries.

Article 12 – Le matériel rentré au Centre Bohey reste sous réserve de contrôle interne.

Conditions de paiement

Article 13 – Un acompte de 50% est à payer à la commande (ou à l'enlèvement si la commande est passée par téléphone).

Article 14 – Sauf convention contraire expresse, la facture est payable au comptant, net sans escompte, lors du retour des marchandises non consommées et du matériel prêté. Chaque fois que les circonstances l'exigent, ARS Exploitation s.a. se réserve le droit d'imposer un autre mode de paiement ou d'autres conditions.

Lors du paiement, le client ne peut déduire des montants facturés aucune somme pour des corrections, sauf s'il est en possession d'une note de crédit établie par ARS Exploitation s.a.

Article 15 – En cas de non-paiement à l'échéance, les montants dus seront majorés de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt égal à 1% par mois de retard entamé.

Article 16 – ARS Exploitation s.a. se réserve le droit de modifier ses prix, ristournes, délais de paiement et autres conditions de vente.

Article 17 – Tout litige éventuellement à naître sera soumis au droit luxembourgeois, les parties reconnaissent la compétence du tribunal de Diekirch ou au choix de la société ARS Exploitation s.a., du domicile du cocontractant ou des tribunaux du ressort de Neufchâteau pour les cocontractants domiciliés en Belgique.

Réservé aux Clubs – Associations – Entreprises

Je soussigné, reconnais avoir enlevé au Centre Bohey la commande N° ce / /

Je certifie faire partie de l'organisation de l'événement organisé par le Club/Association/Entreprise

..... et engage personnellement ma responsabilité quant à la bonne gestion de la commande en cours, incluant les retours et le paiement/règlement. Je joins une copie de ma carte d'identité à cette commande.

Signature

Prénom / Nom en lettres majuscules :